

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1236

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 6

À l'alinéa 1, substituer à la référence :

« cinquième alinéa »

la référence :

« 3° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.